



Assemblée Générale FNSMR Robion (Vaucluse) le 11 avril 2026

14h30 : Ouverture des travaux

Le Président Christian Legeard remercie les représentants de l'ensemble des structures du réseau (Comités et Associations) pour leur participation à cette Assemblée qui se déroule cette année à Robion dans le Vaucluse et en visioconférence. Il déclare ouverte l'Assemblée Générale ordinaire annuelle.

Il présente les membres de la commission de surveillance des opérations électorales et du bureau de vote composé des personnes suivantes : **Dominique Bertrand, Daniel Valette et Jocelyn Trottein**. Dominique Bertrand représentant des membres du bureau de vote donne à l'Assemblée les informations suivantes:

Caractéristiques de l'Assemblée Générale

Les caractéristiques de l'Assemblée :

Nombre de structures affiliées habilitées à voter : 922

Nombre de procurations accordées : 44 mandats

Nombre de structures ayant voté : 287

Nombre maximum de voix : 8151

Nombre de voix accordées par procuration : 521 voix

Nombre de voix exprimées : 3088

Modalités de votes : électronique par l'intermédiaire du logiciel ElectionRunner

Première résolution :

L'Assemblée Générale se prononce sur la synthèse des résolutions votées lors de l'Assemblée Générale de la FNSMR qui s'est tenue le 12 avril 2025.

Résultats du vote

- Pour : 2933
- Contre : 0
- Abstention : 94

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale se prononce sur le rapport d'activités de la saison 2024/2025.

Résultats du vote

- Pour : 2996
- Contre : 0
- Abstention : 66

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale se prononce sur les comptes de l'exercice comptable, clos au 31 décembre 2025.

Résultats du vote

- Pour : 2984
- Contre : 0
- Abstention : 104

Quatrième résolution :

En application des dispositions légales, et sur proposition unanime du Comité Directeur lors de sa séance du 21 mars 2026, l'Assemblée Générale se prononce sur l'affectation du résultat de l'exercice comptable 2025, soit 76 118,98 €, sur le fonds associatif.

Résultats du vote

- Pour : 2957
- Contre : 0
- Abstention : 121

Cinquième résolution :

Sur proposition unanime du Comité Directeur lors de sa séance du 21 mars 2026, l'Assemblée Générale se prononce sur le maintien à l'identique des quotes-parts nationales d'adhésion pour la saison 2026/2027 soit 7 € pour les adhésions individuelles et 60 € pour l'affiliation des associations.

Résultats du vote

- Pour : 3047
- Contre : 0
- Abstention : 35

Sixième résolution :

En application des dispositions réglementaires, et sur proposition unanime du Comité Directeur lors de sa séance du 21 mars 2026, l'Assemblée Générale se prononce sur le projet de Budget 2026.

Résultats du vote

- Pour : 2987
- Contre : 16
- Abstention : 85

Le Président Christian Legeard remercie l'assistance pour son attention et sa participation, et clôture les travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire à 17h30


Fait à Paris, le 13 avril 2026

Le Président



Christian LEGEARD

La Présidente Adjointe



Brigitte Linder